

**Compte rendu**  
**de la séance du conseil municipal**  
**du 24 mai 2018 à 20h30**

**Date de la convocation : 17 mai 2018**

**Présents** : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, ALBOUY Laetitia, DELMAS Claudine, , GAYRAUD Vincent, LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa, SIRMAIN Florian.

**Absents** : CAZALS Bertrand, DE LA ROCQUE Claudine, GARCIA Dominique, RIGAL Adrian, ROUZIERES Guy.

**Extinction de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion est menée en partenariat avec le SIEDA pour aboutir à une extinction partielle de l'éclairage public. Celle-ci se produirait durant une partie de la nuit suivant des horaires à définir et sur l'ensemble du territoire communal à l'exception de la RD 57 dans les traversées des bourgs de Bruéjols et Clairvaux

Mr Le Maire propose une extinction de l'éclairage public tout au long de l'année pour la période allant de 23h à 6h. Quelques exceptions pourraient être programmées à l'occasion des fêtes de village ou événements particuliers. Il est suggéré que cette démarche soit accompagnée d'une information à la population ainsi qu'une signalisation spécifique aux entrées des deux principaux bourgs.

Le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

**Travaux d'adressage**

Mr Le Maire rappelle que la commission en charge de l'adressage des rues sur l'ensemble de la commune a remis au SMICA (organisme porteur du projet) le dossier. Il précise qu'une délibération devra être ultérieurement prise afin de valider le choix du nom des rues, dès que le SMICA aura enregistré l'ensemble des informations.

**Approbation des conventions avec Druelle/Balsac et les Gastadous**

Mr Le Maire présente la nouvelle convention établie entre la commune de Clairvaux, la commune de Druelle/Balsac et le centre de loisirs des Gastadous. Il indique les nouveaux horaires suite à la mise en place de la semaine des 4 jours dès la rentrée 2018. Il précise aussi que la subvention attribuée aux Gastadous sera désormais établie pour un an et répartie au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée dans les écoles de Bruéjols et Balsac. Mr Le Maire explique que l'association conservera un fond de réserve de 50.000 euros pour permettre son fonctionnement. Le conseil municipal valide à l'unanimité les nouvelles conventions.

### **Protection des données**

Mr Le Maire évoque le règlement général relatif à la protection des données qui doit être mis en place au 25 mai 2018 conformément aux directives européennes. Il indique que la collectivité doit désigner un délégué ou faire appel à un prestataire pouvant assurer cette fonction. Il précise que la collectivité n'est pas autorisée à nommer un agent communal ou toute personne étant partie prenante dans les prises de décisions au sein de la collectivité.

Mr Le Maire propose de déléguer cette fonction au SMICA.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

### **Terrain multi-activités**

Mr Le Maire propose le devis adressé par la société SARL MARTY pour la réfection et l'aménagement des anciens terrains de tennis en terrain multi-activités. La proposition prévoit la réfection des sols, le marquage et l'équipement nécessaire pour la pratique du foot, du basket et du handball, la mise aux normes et le contrôle des installations pour un total de 19 048.90 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

### **Informations diverses**

Mr Le Maire rappelle que GRDF, dans le cadre de la mise en place des prochains compteurs communicants gaz (Gazpar), a sollicité la collectivité pour tenter d'obtenir l'autorisation d'installer une antenne relais qui permettrait la télérelève. Un emplacement aux abords du stade de foot situé entre Bruéjols et Clairvaux avait été évoqué. Il présente le rapport établi par la société SOGETEL, mandatée par GRDF pour vérifier la faisabilité du projet. Un projet de convention est même proposé à la signature de Monsieur le Maire.

Cette affaire ne figurant pas à l'ordre du jour, le conseil municipal décide de reporter l'examen du dossier lors d'un prochain conseil municipal.

Mr Le Maire précise qu'il va être demandé au cabinet d'architecture Pronaos (M. Blondin) de venir présenter à l'ensemble du conseil municipal, l'état d'avancement du projet Bourg Centre tenant compte des modifications ou suggestions proposés par les élus il y a déjà quelques mois. La date de la réunion sera communiquée ultérieurement.

Mr Le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté municipal pour autoriser la destruction des nombreux pigeons touriers nichant dans le vieux Clairvaux. Cette opération doit être menée le 26 mai prochain dans le secteur de « Rau » sous la responsabilité de la société de chasse Clairvaux-Bruéjols.

Mr Le Maire explique que la société ROUALDES en charge de l'entretien des espaces verts sur le secteur de Panat a décidé de ne pas renouveler ce contrat. En conséquence, il a été demandé un devis à la société Aveyron Vallon Service et à l'entreprise Alain Cailhol, déjà en charge de l'entretien d'autres espaces verts sur la commune. Mr Le Maire présente les propositions.

Après étude du dossier, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Cailhol faisant état d'un plus grand nombre de passage sur la saison

Mr Le Maire indique que la maison de retraite Val Fleuri prévoit d'agrandir les locaux et de créer également un nouveau parking, à proximité du chemin des Hortes. Ce

nouveau stationnement ne pourra être envisagé que si la collectivité et certains riverains acceptent un élargissement de ce chemin.

Il précise aussi que les agences immobilières Sélection Habitat et Procivis doivent venir visiter les locaux de l'ancienne mairie dont on peut penser qu'elle pourrait être aménagée